



19 MAI 2023

CIRCULAIRE

N° 09 /PT/PM/MESRSI/SE/SG/2023

A

L'Attention de :

- Recteurs d'Académies;
- Présidents d'universités;
- Directeurs Généraux des institutions publiques d'enseignement supérieur.

Objet : Création des cellules d'assurance-qualité dans les institutions de l'enseignement supérieur

Au cours de deux dernières décennies, le système d'enseignement supérieur du Tchad a connu une expansion rapide en réponse à une demande sociale croissante, mais dans un contexte de restriction budgétaire. Le défi à relever, est de concevoir un système qui corresponde aux bonnes pratiques internationales et qui soit aussi cohérent avec les objectifs de la politique nationale. L'Assurance-Qualité est une option conçue pour aider les responsables de l'enseignement supérieur à structurer le système de contrôle de la qualité des enseignements et de la gestion institutionnelle. Il s'agit de mettre en place des mécanismes pour développer le système existant et évaluer les pratiques actuelles.

Conformément aux recommandations des Journées de réflexion sur l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique, j'instruis formellement les responsables des institutions d'enseignement supérieur et de recherche à mettre en place ou à redynamiser les cellules d'assurance-qualité dans leurs institutions. La mise en place des cellules doit être accompagnée d'une formation des acteurs concernés et coordonnée par le Secrétariat Général du Ministère.

J'attache du prix au strict respect de la présente note circulaire.

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Ampliations

PT 1
PM..... 1
MESRSI..... 3
Institutions..... 25


TOM ERDIMI

